

Quelles sont les aides disponibles ?



"Deux outils financiers permettent d'aider la mise en œuvre d'un projet de compostage sur une exploitation d'élevage."

→ L'AREA, Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine (Europe, Conseil Régional, Conseil Général) subventionne 40 à 60 % des investissements (aire de compostage, thermomètre, bâches) avec plafonds.

→ Le CADEE, Contrat d'Agriculture Durable Elevage et Environnement, (Conseil Régional + Europe) aide :
 - les investissements au taux de 60 % avec un plafond de 15 000 € d'aide.
 - le fonctionnement par contractualisation sur 5 ans de la mesure «fertilisation par compostage spécifique». Ce contrat inclut, outre la fabrication du compost, la réalisation d'analyses de sol et des produits à épandre, du plan de fumure, du cahier d'enregistrement des pratiques et la pesée des épandeurs. La mesure est rémunérée 97,55 €/ha/an.

Que prévoit la réglementation ?

→ Le site de compostage est considéré comme **une annexe d'un élevage en installation classée** à condition que le compost soit fabriqué à partir des effluents de l'élevage et de matières végétales brutes et éventuellement d'effluents d'élevages voisins si la production de compost représente moins de 1 tonne/jour. Il doit alors répondre aux prescriptions de la circulaire compostage du 17 janvier 2002.

→ Dans les autres cas, le site de compostage relève du **Règlement Sanitaire Départemental** pour une production inférieure à 1 tonne par jour.
 Il nécessite, au titre de la législation des **Installations Classées** :
 - une **déclaration** : si la production de compost est comprise entre 1 et 10 tonnes par jour.
 - une **autorisation** : si la production de compost est supérieure à 10 tonnes par jour.



→ Le compostage peut être effectué au champ dans les mêmes conditions que celles prévues pour le stockage des fumiers.
 → Une aire étanche avec récupération des jus est nécessaire pour le compostage des lisiers et fumiers.
 → Le compostage des effluents permet de réduire les distances d'épandage réglementaires vis à vis des tiers.

Pour en savoir plus

FDCUMA des Landes
 248 av. Cronstadt BP 617
 40006 Mont de Marsan cedex
 tél. : 05.58.75.90.55

Chambre d'Agriculture des Landes
 Cité Galliane BP 279
 40005 Mont de Marsan cedex
 tél. : 05.58.85.45.10

Civam Compostage
 Les bourdettes 40630 Sabres
 tél. : 05.58.07.55.34

Le réseau de fermes de démonstration compostage

Cette plaquette est la synthèse de références acquises auprès d'un réseau de fermes landaises de démonstration de compostage de 1999 à 2004.

Ce réseau est né de la volonté d'un groupe d'une trentaine d'agriculteurs se préoccupant de la fertilité de leur sol et des risques de pollution engendrés par les effluents d'élevage. Ils ont recherché des partenariats auprès de déchetteries et centres équestres et expérimenté des techniques de compostage et de valorisation du produit fini.

Les références ont été établies par le CIVAM Compostage, la FDCUMA et la Chambre d'Agriculture avec le soutien financier du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'ADEME.



Les agriculteurs landais s'engagent

Composter à la ferme

"Une technique de valorisation des effluents d'élevage"



"Le compostage : une opportunité pour mon exploitation?"

DES INTERETS MULTIPLES	MAIS N'OUBLIEZ PAS
Chantiers d'épandage <ul style="list-style-type: none"> • Peu d'odeurs à l'épandage • Epandage facilité par un produit homogène et émietté • Allongement des périodes d'épandage dans l'année • Réduction de moitié des volumes à épandre entraînant moins de transports 	En terme d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle activité à intégrer dans son planning de travail • Nécessité d'acquérir une certaine technicité • Choix d'un lieu de stockage accessible même en hiver • Acquisition d'un minimum d'équipement (thermomètre, bâche)
Valorisation agronomique <ul style="list-style-type: none"> • Entretien du taux d'humus et meilleure fertilité des sols (battance atténuée et capacité à retenir les éléments fertilisants et l'eau) • Economie d'engrais minéraux au même titre qu'un fumier 	Pour le co-compostage avec des déchets verts <ul style="list-style-type: none"> • Ressources en déchets verts parfois insuffisantes localement • Déchets verts pouvant être insuffisamment triés et criblés

Conception KAZ Communication 05 56 44 14 74

Crédits Photos : FD CUMA



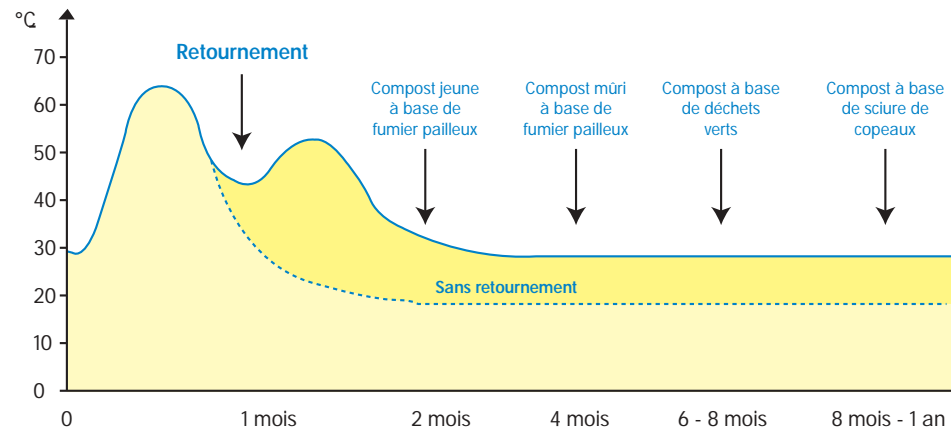
Le compostage, c'est quoi?



"Le compostage est un processus biologique qui consiste à aérer la matière organique fraîche pour en accélérer l'évolution vers des formes plus stables (humus)."

Le bon déroulement du processus de compostage nécessite de réunir les 4 éléments carbone C, azote N, eau et air en respectant certaines proportions :

- Rapport C/N autour de 35 au départ du compostage.
- Humidité comprise entre 50 et 70 %.
- Aération assurée par la structure grossière du mélange initial et par le retournement de l'andain.



Comment valoriser son compost?

"Les valeurs fertilisantes des composts varient selon les matières premières mélangées."



Infos pratiques

→ Faire analyser votre compost, afin d'ajuster les apports d'engrais minéraux.

Attention toutefois, l'azote d'un compost est moins disponible que celui d'un engrais ou d'un fumier : seul 10 à 15% sont valorisés l'année de l'épandage.

→ Epandre 10 à 20 tonnes de compost à l'hectare, selon sa composition et le type de sol.

→ Possibilité d'épandre le compost de l'automne au printemps.

Il est cependant préférable de valoriser un compost jeune par un épandage de fin d'hiver ou de printemps avant les semis.

Quelques exemples de composts.

Valeurs moyennes	Matière sèche	pH	C/N	1 tonne brute apporte alors en moyenne :			
				Kg MO	Kg N total	Kg P ₂ O ₅	Kg K ₂ O
Compost de :							
Fumier bovin pailleux	36 % (23 - 40)	9	18	173 (127-192)	5,3 (4 à 9)	3,4 (1,3 à 7,9)	10,7 (5,1 à 18)
Déchets verts + fumier volaille Label	60 % (47-68)	7,3	14	134 (55 à 215)	4,8 (2,2 à 8,3)	6 (2 à 14,3)	3,6 (1,2 à 11,3)
Déchets verts	55 % (40-68)	7,5	17	192 (100 à 262)	5,3 (3 à 8,1)	2,3 (1,4 à 7,8)	4,9 (1,4 à 7,8)

De grandes variations de composition sont observées pour une même catégorie de compost.



Que puis-je composter?

"Attention tous les mélanges ne sont pas judicieux pour obtenir un bon compostage."

Produits	Déchets verts	Fumier poulet	Fumier oie	Fumier canard	Fumier bovin	Fumier cheval	plumes	Lisier
Déchets verts	(1)							
Fumier poulet	(1)	(3)						
Fumier oie			(4)					
Fumier canard	(2)			(1)				
Fumier bovin					(5)			
Fumier cheval	(2)	(1)				(1)		
Plumes	(7)					(1)		
Lisier	(6)			(6)				

- (1) : produits pouvant être secs, surveiller le taux d'humidité
- (2) : risque de C/N élevé
- (3) : C/N en général très bas
- (4) : C/N bas et produit compact
- (5) : favorable si fumier bien pailleux (au-delà de 7 kg/UGBN/jour)
- (6) : coût élevé, nécessite surface bétonnée
- (7) : pertes importantes en azote, coût élevé

	Mélange favorable
	Mélange possible sous certaine(s) condition(s)
	Mélange défavorable
	Pas de références réseau

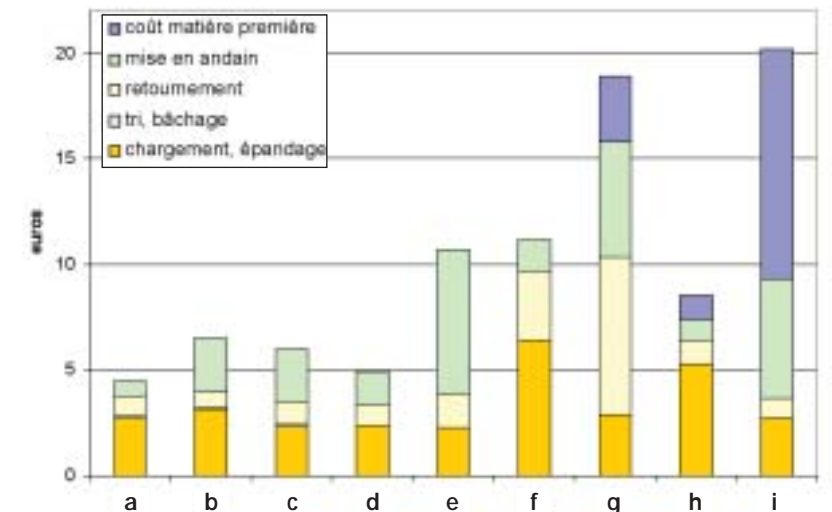
Quelques conseils sur le tas...

→ Recenser les matières premières disponibles et ajuster les proportions du mélange initial (C/N, tas non compact, humidité). Eviter les mélanges trop pailleux ou à l'inverse trop riche en azote. La paille, la sciure, les déchets verts contiennent beaucoup de carbone. Les déjections sont riches en azote.

→ Programmer la mise en place de l'andain en fonction du temps nécessaire pour obtenir un compost ainsi que de la période d'épandage souhaitée.

Combien ça coûte en argent et en temps?...

Comparatif des coûts moyens par catégorie de compost (euros/tonne épandue)



A retenir

→ Le coût moyen, pour un compost fait au champ, avec ou sans déchets verts et sans achat de matières premières est compris entre 4,50 et 6,50 euros/tonne épandue.

Le coût augmente dès que l'on doit acheter ou transporter les matières premières, manipuler des plumes, prévoir une plateforme étanche (si lisier), utiliser un chargeur ou une pelle pour retourner l'andain

→ Le temps de travail (manipulation, transport, épandage) est identique pour un fumier frais pailleux et un fumier composté au champ sans déchets verts, compte tenu de la différence du volume à épandre.

Si l'on ajoute des déchets verts, les temps de travaux augmentent.

Catégorie de composts (nombre de fermes suivies)

- a Déchets verts au champ (5)
- b Déchets verts + fumier bovin au champ (7)
- c Déchets verts + fumier de volaille au champ (4)
- d Déchets verts + boues STEP (1)
- e Fumier de canard au champ (1)
- f Fumier de volaille + lisier par arrosage manuel sur plate-forme (1)
- g Fumier de volaille et cheval + lisier par imprégnation sur plate-forme (1)
- h Fumier de volaille + plumes au champ (1)
- i Fumier de cheval + plumes au champ (1)